

Fonds de Pensions Nestlé

Rapport annuel 2020





Table des matières

Avant-propos

Message du Président du Conseil de fondation 2

Focus – Le Fonds durant la crise COVID-19

3

Le Fonds de Pensions Nestlé

Organisation 5

Chiffres Clés 7

Exercice 2020

Résumé de l'exercice 9

Bilan 12

Compte d'exploitation 13

Placements 14

Degré de couverture et situation actuarielle 20

Rémunération des avoires et adaptation des rentes 21

Rapport de l'organe de révision 22

En cas de doute ou de différence d'interprétation, la version française prévaut sur les versions allemande et anglaise.

Contact

Fonds de Pensions Nestlé

Case postale 353

Avenue Nestlé 55

1800 Vevey (Suisse)

Téléphone: +41 21 924 64 00

E-mail: fonds-de-pensions@nestle.com

www.fpn.ch

Impressum

© Mai 2021 / Fonds de Pensions Nestlé

Réalisation : Fonds de Pensions Nestlé

& NeidhartSchön AG, Zurich

Graphiste : Peter Scholl, Vevey

Photos : Getty Images

Avant-propos

Message du Président du Conseil de fondation

Au 31 décembre 2020, la situation financière du Fonds de Pensions Nestlé (ci-après « le Fonds ») est tout-à-fait réjouissante avec un degré de couverture de 118,3% et une réserve de fluctuation presque entièrement constituée. Toutefois, force est de constater que l'année 2020 n'a pas été un long fleuve tranquille et que de nombreuses incertitudes subsistent au terme d'un millésime marqué par la pandémie de COVID-19. Il est en effet à craindre que cette dernière engendrera des répercussions sociales, économiques mais également sociétales très importantes à l'échelle de la planète.

La performance des marchés financiers et celle du Fonds ont fortement fluctué en raison de la pandémie qui a tout d'abord provoqué un effondrement des valeurs boursières en mars 2020. Les réactions des banques centrales avec l'injection massive de liquidités et celles des gouvernements avec leurs plans d'aides à l'économie et aux particuliers ont été d'une ampleur historique dépassant largement tout ce qui a été entrepris au cours des décennies passées. Forts de ces interventions, les marchés financiers ont rebondi avec vigueur, leur permettant de retrouver voire même de dépasser leurs niveaux d'avant la crise. A partir de l'automne, cette hausse a par ailleurs été soutenue par le succès de nouveaux vaccins suscitant l'espoir d'une sortie de pandémie rapide. La prudence reste néanmoins de mise car les valorisations élevées des actifs financiers sont en profond décalage avec l'état réel d'une économie mise à très rude épreuve par les phases successives de confinement.

Malgré les nouvelles contraintes notamment de type opérationnel liées à cette pandémie, le Fonds a très bien su s'adapter à cet environnement pour le moins exceptionnel. L'équipe de l'administration du Fonds a ainsi pu poursuivre ses activités quotidiennes en démontrant sa faculté d'adaptation de même que la solidité de ses outils technologiques. Elle a pu garantir un excellent niveau de service tant pour les assurés actifs que pour les bénéficiaires de rentes.

Par ailleurs, le Fonds a poursuivi en 2020 sa politique pour les investissements responsables, notamment en implémentant des exclusions d'entreprises selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Il a en outre procédé à des appels d'offres pour renouveler les mandats de deux intervenants externes importants, soit son organe de révision et son expert en matière de prévoyance professionnelle.

Durant cette année hors norme, le Fonds s'est montré très solide tant au niveau financier que dans ses structures et son organisation. Il a ainsi prouvé qu'il possède tous les instruments permettant de faire face aux défis complexes qui s'annoncent à court et moyen terme. Cela lui permettra d'envisager le futur avec une confiance certaine même s'il faudra rester prêt à affronter d'autres bouleversements majeurs nécessitant à nouveau une grande capacité d'adaptation.



Peter Vogt
Président du Conseil de fondation



Focus – Le Fonds durant la crise COVID-19

En ces temps forcément particuliers, l'équipe en charge de l'administration du Fonds a mis tout en œuvre afin de garantir la continuité de ses activités opérationnelles régulières de gestion et de planification, et ce malgré les contraintes liées au travail à domicile, comme pour la majorité des employés du Groupe Nestlé évidemment depuis mars 2020. Dans cette section « Focus », nous exposons les principaux impacts de la crise sur le Fonds et ses différentes activités ainsi que les solutions qui ont été développées pour y faire face.

Impact sur l'infrastructure informatique

Durant l'année 2020, encore plus que durant les années précédentes, l'outil technologique a continué de gagner en importance. En effet, les différentes vagues de la pandémie et les périodes de confinement qui ont suivi, ont transformé l'infrastructure informatique en unique point de liaison entre les assurés et l'administration du Fonds. A ce titre, le travail à distance des collaboratrices et collaborateurs du Fonds a pu se faire dans de très bonnes conditions tout en maintenant un niveau élevé d'efficacité de nos processus.

En plus du rôle nécessaire et crucial de soutien que nous apporte l'outil technologique, nous avons également pu nous consacrer à certaines évolutions nécessaires, notamment :

- La refonte de notre site internet www.fpn.ch dont les principaux objectifs étaient sa simplification et sa convivialité (notamment en termes de navigation et de compatibilité avec les tablettes et autres supports mobiles) et surtout sa pertinence d'utilisation pour nos assurés avec en particulier l'ajout d'une page interactive pour expliquer le certificat de prévoyance.
- L'évaluation de solutions de gestion informatique de plans de prévoyance proposées par différents fournisseurs. Cette revue nous a permis de nous assurer que les solutions en place actuellement au niveau du Fonds pourront être adaptées pour répondre à l'évolution technologique et couvrir nos besoins futurs.

Impact sur l'administration

Grâce à l'engagement des collaboratrices et des collaborateurs du Fonds et à l'utilisation efficace des moyens technologiques mis à disposition par Nestlé, la gestion administrative courante de nos membres (affiliations, apports et retraits, invalidité, sorties et retraites entre autres tâches) a pu être effectuée sans interruption depuis le début de la pandémie en mars 2020.

Il en a été de même s'agissant du versement des prestations réglementaires de la part du Fonds dont notamment le paiement des mensualités en faveur des bénéficiaires de rentes. Des ajustements ont dû être réalisés pour le traitement du courrier postal quand bien même une hausse de la correspondance par courriel a été constatée. Quant aux entretiens individuels de conseil organisés pour les différents membres qui en ont fait la demande, ceux-ci ont été menés de manière adéquate, dans la très grande majorité par téléphone, visioconférence ou courriel.

Impact sur les investissements

De nouvelles contraintes ont également dû être gérées au niveau des investissements. Il a tout d'abord fallu s'assurer que tous les gérants de fortune externes pouvaient poursuivre leur activité selon les processus en place avant la crise et malgré les contraintes du confinement. En mars 2020, les opérations de titres (achats/ ventes) ont par ailleurs dû être adaptées afin de tenir compte des frais de transaction plus élevés qui prévalaient au plus fort de la crise des marchés financiers. Finalement, le Fonds a impliqué le Comité d'investissement dans la décision de maintenir inchangé le processus de suivi de l'allocation stratégique. Cette décision a également été expliquée en détail et en toute transparence au Conseil de fondation fin mars 2020.

Impact sur la gouvernance du Fonds, sur le fonctionnement de son organe suprême, le Conseil de fondation

Dans ces circonstances exceptionnelles, le Conseil de fondation a pu néanmoins opérer et exercer valablement son rôle d'organe suprême du Fonds et en ce sens, la crise n'a eu qu'un impact limité sur son fonctionnement.

Par exemple, dans le cadre de l'octroi des mandats d'expert en matière de prévoyance et de celui d'organe de révision, le Conseil de fondation a pu notamment auditionner et questionner les candidats finalistes, certes par visioconférence, mais sans compromettre les processus décisionnels qui lui ont permis finalement d'engager les candidats retenus.

Conclusions et perspectives

Le Fonds a pu s'adapter aux contraintes imposées par la pandémie. Nous pourrions certainement en retirer des enseignements très précieux qui nous permettront de contribuer à l'effort continu déployé dans l'amélioration des services du Fonds.

Organisation (composition au 31.12.2020)

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Peter Vogt, Président, Vevey
Martin Huber, Nestlé Nespresso SA, Vevey
Sonia Studer, Nestlé Suisse SA, Vevey
Gian Paolo Chiaia, Nestlé Suisse SA, Vevey
Mathieu Rieder, Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Daniel Weston, Société des Produits Nestlé SA, Vevey

Représentants des assurés

Marcel Baumgartner, Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Frank Koch, Nestlé Suisse, Konolfingen
Oriane Seydoux, Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Beat Hess, Nestlé Suisse SA, Vevey
Dominique Rovero, Nestlé Nespresso SA, Avenches
Marc-André Zingre, Société des Produits Nestlé SA, Orbe

Représentant des rentiers, avec voix consultative

Martin Suter, Montreux

Comité d'investissement

Représentants des employeurs

Mathieu Rieder, Président, Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Daniel Weston, Société des Produits Nestlé SA, Vevey

Représentants des assurés

Oriane Seydoux, Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Beat Hess, Nestlé Suisse SA, Vevey

Direction

Christophe Sarrasin, Directeur
Jean-Pascal Coutaz, Administration
Christian Rey, Actuariat
Christian von Roten, Investissements

Expert en prévoyance professionnelle

Jean-Marc Wanner, Aon Suisse SA, Nyon

Conseiller en placement

PPCmetrics SA, Nyon

Organe de révision

KPMG SA, Lausanne



The
Power





**ABSTAND
HALTEN**

Chiffres clés

		31.12.2020	31.12.2019
Degré de couverture		118,3%	114,4%
Fortune disponible		8 001,3	7 675,5
Engagements	en millions de CHF	6 763,2	6 712,0
– Capital de prévoyance des rentiers		4 023,7	4 011,8
– Capital de prévoyance des assurés actifs		2 460,0	2 436,6
– Provisions techniques		279,5	263,6
Réserve de fluctuation de valeur		1 238,1	963,5
Performance des placements (nette de frais)		5,3%	14,0%
Frais de gestion de la fortune		0,57%	0,47%
Allocation des actifs			
– Liquidités		1,5%	0,9%
– Actions		29,2%	29,3%
– Obligations		40,2%	41,5%
– Immobilier		23,0%	23,2%
– Placements alternatifs		6,1%	5,1%
Rémunération des avoirs de vieillesse		1,0%	2,75%
Taux d'intérêt technique		2,25%	2,25%
Tables de mortalité		LPP 2015	LPP 2015
Effectif total		14 626	14 734
– Dont effectif des actifs		8 697	8 847
– Dont effectif des rentiers		5 929	5 887

Résumé de l'exercice

Situation financière du Fonds

La performance du Fonds s'est élevée à 5,3 % en 2020. Ce résultat est aussi réjouissant qu'inattendu en cette année extraordinaire marquée par la pandémie de COVID-19. En effet, le fort rebond des marchés financiers dès la mi-mars suite à l'intervention énergique des gouvernements et des banques centrales a permis un niveau de gains dépassant nettement celui des fortes pertes du début d'année. La majorité des actifs risqués ont suivi cette dynamique qui a été particulièrement prononcée au niveau des actions cotées.

La performance 2020 du Fonds est, comme en 2019, supérieure à celle des institutions de prévoyance suisses qui se situe aux alentours de 4% selon les indices Credit Suisse et UBS (page 16). Elle se retrouve légèrement au-dessous de celle de son benchmark stratégique (5,4%) qui ne tient par ailleurs pas compte des frais de gestion.

Le degré de couverture, qui correspond au rapport entre la fortune de prévoyance disponible et les engagements d'une institution de prévoyance, est un indicateur de sa santé financière. Celui du Fonds s'est amélioré en 2020 en passant de 114,4% au 31.12.2019 à 118,3% au 31 décembre 2020, bénéficiant ainsi de la bonne performance des marchés financiers sur cette période. Il est utile de préciser que parmi les engagements du Fonds figurent également les différentes provisions techniques constituées pour un montant total de CHF 279.5 mio au 31.12.2020.

Décisions du Conseil de fondation

Durant l'année 2020, le Conseil de fondation a pris les décisions suivantes :

- Ne pas octroyer d'intérêt supplémentaire sur les avoirs de vieillesse au 31 décembre 2020 et par conséquent ne créer que le taux d'intérêt minimum LPP de 1% ;
- Fixer le taux d'intérêt sur les avoirs de vieillesse à 1% pour l'année 2021 en ligne avec la décision du Conseil fédéral relative au taux d'intérêt minimum LPP ;
- Ne pas adapter les rentes en cours de paiement au 1er janvier 2021 compte tenu notamment de la situation financière du Fonds et de la faible inflation constatée en 2020 ;
- Accepter de suivre la voie proposée par la Direction et validée par le Comité d'investissement pour l'implémentation d'exclusions de placements qui ne respectent pas les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) définis par le Groupe Nestlé ;
- Accepter de racheter toutes les parts et engagements du Fonds de Pensions Complémentaire Nestlé dans le fonds de private equities « Lungo III » ;

- Modifier l'annexe 1 du règlement de placements concernant l'allocation stratégique du Fonds en introduisant une bande d'allocation pour l'exposition aux devises étrangères ;
- Valider l'entrée en vigueur au 1er janvier 2021 de l'avenant I du règlement de prévoyance pour tenir compte de la révision de la Loi fédérale sur les Prestations Complémentaires ;
- Confier le mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle à MM. Didier Sauter et Jean Netzer de la société Aon Suisse SA à partir de l'exercice 2021 ;
- Confier le mandat d'organe de révision à Ernst & Young SA à partir de l'exercice 2021.

Enfin, le Conseil de fondation a pris connaissance:

- De l'adaptation de l'outil d'aide à la décision concernant la politique du Fonds en matière de participation aux excédents ;
- Du résultat de l'évaluation du Fonds par le service d'audit interne Nestlé suite à son analyse effectuée au cours de l'été 2020.

Mise au concours du mandat d'expert

En 2020, le Fonds a remis au concours le mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle.

Jean-Marc Wanner de la société Aon Suisse SA qui était l'expert du Fonds depuis l'année 2000, a décidé de réduire progressivement ses activités pour prendre une retraite bien méritée. Le moment était donc venu de lancer un appel d'offre et de mettre en concurrence Aon Suisse SA avec d'autres prestataires reconnus comme l'exigent les meilleures pratiques en termes de gouvernance.

L'objectif de cet exercice était de permettre au Conseil de fondation de s'assurer des compétences et des qualités de l'expert ainsi que de conclure un contrat aux meilleures conditions de marché possibles.

La Direction du Fonds a rédigé une analyse exhaustive et explicative à l'attention des membres du Conseil de fondation avec les objectifs de cet exercice, les critères de sélection choisis, les évaluations des prestataires retenus, ainsi que sa recommandation. Trois prestataires finalistes ont eu l'opportunité de présenter leur offre aux membres du Conseil de fondation permettant à ces derniers de se forger une opinion plus complète et de faciliter ainsi leur choix.

Le Conseil de fondation a finalement renouvelé sa confiance à Aon Suisse SA en attribuant le mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle à MM. Didier Sauter et Jean Netzer. Outre la qualité indéniable de leur proposition, ils connaissent déjà parfaitement le mandat et surtout l'environnement Nestlé.







Mise au concours du mandat d'organe de révision

En 2020, le Fonds a également décidé de mettre au concours le mandat de l'organe de révision. Il était jusqu'à présent attribué à la société KPMG SA alors que le Groupe Nestlé avait pris la décision de changer d'organe de révision pour ses comptes et de nommer la société Ernst & Young SA (EY) à partir de l'exercice 2020.

La procédure et les objectifs de cette étude ont été identiques à ceux mis en œuvre pour l'appel d'offre pour le mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle puisqu'elle a fait également l'objet d'un rapport circonstancié à l'intention du Conseil de fondation. Les finalistes retenus ont par ailleurs aussi eu l'opportunité de présenter leurs offres respectives aux membres du Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation a décidé de confier le mandat de l'organe de révision à Ernst & Young SA à partir de l'exercice 2021. Ce choix va permettre d'apporter un regard neuf sur le Fonds et de profiter d'une synergie idéale avec l'environnement Nestlé.

Principes d'établissement des comptes condensés

Le présent rapport annuel se compose d'un bilan, d'un compte d'exploitation et d'une annexe condensés. Dans le bilan condensé et le compte d'exploitation condensé, certaines positions individuelles ont été regroupées avec les positions principales correspondantes. L'annexe condensée contient des informations spécifiques relatives aux organes de la fondation, au degré de couverture, à la composition des placements et au résultat net des placements. Ces informations ont été présentées partiellement sous forme graphique.

Bilan

En millions de CHF

	2020	2019
Actif		
Placements	8070,7	7708,6
Liquidités et placements à court terme	121,6	70,8
Actions	2357,4	2258,8
Placements privés	472,1	373,5
Obligations	3247,6	3200,8
Immobilier suisse	1394,6	1277,8
Immobilier international	460,7	507,7
Hedge funds	16,7	19,2
Créances et actifs transitoires	100,4	110,9
Avoirs et créances	71,6	80,1
Participation chez l'employeur	28,7	30,6
Compte de régularisation actif	0,1	0,2
Total de l'actif	8171,1	7819,5
Passif		
Engagements et passifs transitoires	113,7	88,1
Prestations de libre passage et rentes	68,7	80,2
Autres dettes	14,9	6,9
Compte de régularisation passif	30,1	1,0
Réserve de contributions des employeurs	56,1	55,9
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	6763,2	6712,0
Capital de prévoyance des assurés actifs	2460,0	2436,6
Capital de prévoyance des rentiers	4023,7	4011,8
Provision pour renforcement de la longévité	72,4	48,2
Provision pour risques décès et invalidité	32,1	40,4
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	175,0	175,0
Réserve de fluctuation de valeurs	1238,1	963,5
Capital de fondation (« Fonds libres »)	0,0	0,0
Total du passif	8171,1	7819,5

Compte d'exploitation

En millions de CHF

	2020	2019
Cotisations et apports ordinaires et autres	340,5	362,3
Cotisations des employeurs	142,1	152,7
Prélèvement de la réserve de contributions employeur	(2,7)	0,0
Cotisations supplémentaires des employeurs	28,3	29,8
Cotisations des assurés	82,4	89,1
Primes uniques et rachats	90,3	90,6
Subsides du Fonds de garantie	0,1	0,1
Prestations d'entrée	98,1	107,1
Apports de libre passage	23,0	32,5
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	6,0	5,2
Transfert de réserves d'autres Fonds pensions (Nestlé ou autres)	4,1	8,2
Transfert du Fonds de Pensions Complémentaire Nestlé (rentiers)	65,0	61,2
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées	438,6	469,4
Prestations réglementaires	(338,9)	(323,6)
Rentes	(309,3)	(306,0)
Prestations en capital et allocations uniques	(29,6)	(17,6)
Prestations extra-réglementaires	(0,2)	(0,2)
Rentes volontaires – extra réglementaires	(0,2)	(0,2)
Prestations de sortie et versements anticipés	(179,3)	(366,8)
Prestations de libre passage en cas de sortie	(148,3)	(333,2)
Prestations versées suite à la liquidation partielle	(8,0)	(4,9)
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	(9,3)	(14,1)
Restitution au Fonds de Pensions Complémentaire Nestlé	(13,7)	(14,6)
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	(518,4)	(690,6)
Dissolution / (constitution) des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserve de contributions	(51,4)	(156,5)
Capital de prévoyance des assurés actifs	0,0	147,8
Capital de prévoyance des rentiers	(11,7)	(40,1)
Provision pour renforcement de la longévité	(24,3)	(24,3)
Provision pour risques décès et invalidité	8,3	0,91
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	0,0	(175,0)
Rémunération du capital épargne	(23,5)	(62,0)
Réserve de contributions d'employeur	(0,2)	(3,8)
Charges d'assurances – Cotisations au Fonds de garantie	(0,9)	(0,9)
Résultat net de l'activité d'assurance	(132,1)	(378,6)
Résultat net des placements	409,6	(962,4)
Résultat brut des placements	453,0	(998,5)
Frais de gestion de fortune	(43,4)	(36,1)
Autres produits	0,1	0,1
Autres frais	(0,5)	(0,6)
Frais d'administration	(2,5)	(2,8)
Excédents des produits / (charges) avant constitution / (dissolution) de la réserve de fluctuation	274,6	580,5
Dissolution / (constitution) de la réserve de fluctuation	(274,6)	(580,5)
Excédents des produits (charges)	0	0

Placements

L'année 2020 – Rétrospective

Jusqu'au 19 février 2020, la plupart des valorisations financières poursuivaient leur hausse et peu d'observateurs s'attendaient à ce qu'une épidémie certes grave mais à cette époque encore limitée à la Chine ne se transforme en pandémie majeure à l'échelle planétaire. Le confinement imposé alors pour enrayer la propagation du virus forçait au chômage des millions de personnes et paralysait de nombreux secteurs de l'économie, tout en poussant un grand nombre d'entreprises au bord de la faillite. Cet effondrement de l'activité entraînait l'économie globale dans la pire récession de ces dernières décennies, amenant à une chute des valeurs boursières d'une amplitude similaire à celle des grandes crises passées (en 2008, 2002, 1987 ou 1929).

Les banques centrales et les gouvernements se devaient de réagir rapidement pour éviter le pire face à cette crise du « Great Lockdown ». Plusieurs d'entre elles abaissaient donc fortement leurs taux directeurs et/ou décidaient d'augmenter massivement la masse monétaire afin d'assurer une liquidité suffisante. Quant aux gouvernements dans le monde, la plupart d'entre eux décidaient en outre d'allouer des budgets extraordinaires pour financer des plans d'aide d'urgence à l'économie, notamment des prêts aux entreprises et le renforcement de l'assurance chômage. Cette réaction encouragea fortement les investisseurs qui tablaient sur une sortie rapide de la crise économique. Les marchés financiers rebondissaient ainsi fortement entre fin mars et fin août, soutenus de surcroît par le recul de la pandémie et le déconfinement progressif de plusieurs pays.

Les mois de septembre et octobre mettaient toutefois en pause la progression des valorisations. La pandémie, que l'on espérait avoir sous contrôle, redémarrait plus ou moins fortement partout dans le monde suite au déconfinement entamé durant l'été. Face à cette deuxième vague, certains pays revenaient à un confinement plus ou moins strict, mettant en péril le bien timide rebond de l'économie réelle. En parallèle, une « deuxième vague » de mesures de soutien à l'économie devenait nécessaire pour faire face à la deuxième vague de la pandémie et prendre le relais des mesures initiées en début d'année.

En fin d'année, malgré les doutes toujours plus fondés sur la poursuite d'un timide rebond économique, les cours boursiers reprenaient leur progression pour atteindre de nouveaux records historiques, mus par une conjonction d'événements favorables. Il y eut tout d'abord le dénouement des élections présidentielles américaines, la victoire de Joe Biden faisant miroiter les perspectives d'une stabilité politique et économique retrouvée. Ensuite, les avancées majeures de l'industrie pharmaceutique dans le développement de vaccins permirent d'envisager une sortie progressive de la pandémie à partir de l'année 2021. Finalement, au mois de décembre, les nouvelles mesures de soutien tant

attendues à l'économie aux Etats-Unis et en Europe furent concrétisées, suite à des compromis politiques obtenus à l'issue de longs mois de négociation.

En résumé, l'année 2020 restera ainsi marquée par cette extrême divergence entre la spectaculaire hausse des marchés financiers entre avril et décembre et l'état plus que préoccupant d'une économie réelle paralysée par les différentes phases de confinement. Deux facteurs expliquent cette déconnexion:

- D'une part, les marchés financiers ont largement bénéficié de l'ensemble de mesures de soutien à l'économie déployées sur l'année par les gouvernements et banques centrales. Cette avalanche de liquidités dépassait à bien des égards de loin tout ce qui a pu être fait dans le passé, y compris les plans de sauvetage de banques en 2008. En 2020, la quasi-totalité de la nouvelle dette émise par les



gouvernements des Etats-Unis et des pays de l'Union européenne a ainsi été rachetée par les banques centrales, soulignant une approche concertée mais évoquant, bien plus qu'au cours de ces dernières années, la métaphore de la « planche à billets ». L'action des banques centrales répondait en effet quasi directement à la forte hausse des budgets des gouvernements face à la pandémie.

- D'autre part, les investisseurs étaient essentiellement focalisés sur le scénario d'un retour rapide à un monde « pré COVID-19 » grâce aux campagnes de vaccination massives démarrées dans de nombreux pays. Ce scénario reste possible mais sa réalisation risque de prendre du retard avec la deuxième voire la potentielle troisième vague de la pandémie, les nouvelles souches du virus et le retour partiel ou complet au confinement. De plus, le

taux de vaccination de bon nombre de pays semble croître moins rapidement qu'initialement espéré.

L'incertitude reste donc très élevée à l'heure où les cours boursiers ne cessent de franchir de nouveaux records.

Performance du Fonds

Grâce notamment aux massifs plans de relance monétaire et budgétaire décidés par les banques centrales et les gouvernements en réaction à la pandémie du COVID-19, les marchés boursiers ont fortement rebondi après leur plongeon lors du premier trimestre 2020 permettant au Fonds d'atteindre une performance positive nette de frais de 5,3% sur l'année.

Toutes les classes d'actifs ont contribué positivement à la performance du Fonds comme illustré dans le tableau qui



suit. La majeure partie de la performance de 5,3% provient des actions cotées (contribution de 4,3%), et ce malgré la chute de plus de 30% de leur valeur au cours du premier trimestre. Seul l'effet de change dû aux monnaies étrangères non couvertes a contribué négativement (-1,4%), notamment à cause de la forte dépréciation du dollar américain par rapport au franc suisse (-8,4% sur l'année).

Principaux contributeurs à la performance absolue en 2020

Performance en %		
	2020	2019
Actions cotées	4,3	7,3
Obligations	1,8	2,1
Immobilier (suisse et international)	0,7	3,0
Actions placements privés	0,6	0,5
Effet de change	(1,4)	0,3

Comparaison de la performance du Fonds

Performance en %				
	sur 1 an	sur 3 ans ¹⁾	sur 5 ans ¹⁾	sur 10 ans ¹⁾
Le Fonds	5,3	5,0	6,0	4,3
Benchmark stratégique ²⁾	5,4	5,0	6,1	4,3
Indice Credit Suisse ³⁾	3,7	3,5	4,3	4,0
Indice UBS ³⁾	4,0	3,8	4,6	-

1) Annualisé

2) C'est le seul indice pour lequel nous indiquons des performances brutes de frais

3) Les indices Credit Suisse et UBS sont calculés sur la base de la performance réalisée par les caisses de pensions qui ont déposé leur fortune de prévoyance auprès de ces deux établissements. Dans le cas de l'indice Credit Suisse, qui est publié brut de frais de gestion de fortune, les chiffres du tableau représentent des performances nettes de frais que nous avons obtenues en soustrayant de la performance brute un niveau de frais annuel de 0,43%. Ce niveau de frais correspond à la moyenne qui ressort de la statistique réalisée par notre consultant PPCmetrics SA sur un échantillon de 310 caisses de pensions (comptes annuels audités de 2019).

La principale mesure de la qualité de la performance relative du Fonds est la comparaison de sa performance avec celle de son benchmark stratégique qui se situe, en 2020, à 5,4%. Le Fonds a ainsi légèrement sous-performé son benchmark stratégique de 0,1%. Ce résultat reste tout de même très correct puisque la performance de ce dernier n'intègre aucun frais contrairement à celle du Fonds. Les éléments ayant contribué à ajouter de la valeur sont les suivants :

- La bonne performance de l'immobilier suisse qui a surperformé son indice de référence ;
- La surpondération aux actions cotées qui avait pour objectif de compenser la sous-pondération structurelle des actions placements privés (« private equity »).

S'agissant de l'évaluation de la performance du Fonds par rapport à ses pairs, c'est-à-dire celle d'autres fonds de pensions en Suisse, nous utilisons les indices calculés par l'UBS et le Credit Suisse (les définitions dans les notes du tableau ci-dessus donnent plus de précisions). En 2020, la performance de ces deux univers représentatifs était également positive, mais sensiblement inférieure à celle du Fonds. Cet écart s'explique par une meilleure performance du Fonds dans les obligations suite notamment à une surpondération du segment de la dette des entreprises qui a le mieux performé en 2020. Le Fonds obtient aussi une meilleure performance dans les actions cotées grâce notamment à un biais domestique plus faible alors que les actions suisses ont moins bien performé que le reste du monde.

Il convient enfin de souligner que le Fonds surperforme également ces deux indices sur des périodes plus longues (trois, cinq et dix ans) qui sont beaucoup plus pertinentes pour de telles comparaisons.

Allocation des actifs

Le tableau ci-dessous présente les allocations effectives des actifs financiers du Fonds au 31 décembre 2020. Un processus mensuel de rebalancement des investissements du Fonds permet de maintenir une allocation effective proche de l'allocation stratégique (dernière colonne du tableau). Des écarts sont toutefois inévitables suite aux fluctuations naturelles des cours boursiers.

Répartition en %		
	Allocation effective	Allocation stratégique
Liquidités et placements à court terme	1,5	2,0
Actions	29,2	27,0
Placements privés (private equities)	5,9	7,0
Obligations	40,2	41,0
Immobilier suisse	17,3	16,0
Immobilier international	5,7	7,0
Hedge funds *	0,2	0,0
Total	100,0	100,0

* Ce pourcentage correspond aux investissements résiduels dans les hedge funds et qui ne peuvent pas être liquidés rapidement.

Frais de gestion de la fortune

Les frais de gestion de la fortune contiennent tous les frais payés par le Fonds en lien avec son activité de gestion courante de ses investissements. Ils incluent :

- Les charges liées à la gestion de la fortune, y compris les frais inhérents aux placements collectifs, payés indirectement par le Fonds ;
- Les frais de transaction et impôts comme par exemple le timbre fédéral ;
- Les autres frais comprenant les coûts liés au conseil et à la banque dépositaire, ainsi que les coûts internes (salaires, informatique, etc.) liés à la gestion de fortune.

En 2020, les frais de gestion de la fortune du Fonds s'élevaient à 0.57% et sont supérieurs à ceux de 2019, à 0.47%. Cette hausse provient principalement des éléments suivants :

- L'augmentation de l'allocation aux placements alternatifs qui sont coûteux. Cette augmentation devrait se poursuivre en 2021 car cette allocation reste en dessous de sa cible stratégique ;
- Les frais liés aux lancements en 2020 d'un nouveau programme d'investissement dans les actions non cotées (ou « private equity »), ainsi que du fonds en immobilier international non-listé.

Investissements responsables

Le Fonds dispose d'une politique d'investissement responsable qui a pour objectif de soutenir une performance plus durable et mieux gérer les risques inhérents de ses investissements. Elle a été articulée en collaboration avec le Group Pension Unit de Nestlé et s'inscrit autour de quatre axes principaux.

1. En premier lieu au niveau de la stratégie d'investissement où il s'agit de prendre en compte, pour les investissements du Fonds, des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») qui s'ajoutent aux éléments financiers habituels de rendement, de risque et de coûts ;
2. Ensuite, cette stratégie d'investissement ESG doit être mise en application en intégrant les éléments de type ESG dans la sélection de nos gérants de fortune externes ;
3. Une fois ces deux étapes achevées, il faut s'assurer d'un suivi régulier et rigoureux des facteurs ESG de nos investissements ;
4. Enfin, il convient de régulièrement communiquer sur nos engagements en matière d'investissements responsables.

En 2020, deux initiatives stratégiques ont été lancées en lien avec les deux premiers axes exposés précédemment de la politique d'investissement responsable du Fonds.

La première est l'approbation par le Conseil de fondation en novembre 2020 d'implémenter des exclusions d'entreprises dans lesquelles le Fonds est investi par le biais des mandats de gestion qu'il a octroyés à des gérants de fortune externe et qui sont en lien avec les principes suivants :

- Exclusions liées aux armes controversées : bombes à fragmentation, mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques, etc ;
- Exclusions liées aux violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies : droits humains, droit des travailleurs, corruption, etc ;
- Exclusions liées au charbon : extraction du charbon ou production d'électricité via le charbon.

Ces exclusions sont déjà effectives dans plus de 80% des mandats de gestion concernés, le reste étant en cours d'analyse.

La deuxième est la prise en compte explicite de critères ESG dans le nouveau programme d'investissement en actions non cotées (ou « private equity ») lancé en 2020.

Ensuite et comme la fortune du Fonds est investie intégralement par l'intermédiaire de gérants de fortune externes, ces derniers doivent être suivis étroitement non seulement sur des caractéristiques d'ordre financier, mais aussi sur les critères ESG. Ainsi, un rapport ESG en collaboration avec des consultants a été mis en place. Cette phase qui répond au troisième pilier de la politique d'investissement responsable du Fonds consiste en une évaluation ESG :

- des gérants de fortune externes qui permet, d'une part, d'établir s'ils respectent la politique d'investissement responsable du Fonds et, d'autre part, d'avoir une appréciation indépendante de leur travail en matière de critères ESG. Si les résultats sont jugés insuffisants, une discussion est engagée avec les gérants de fortune externes afin de les inciter à s'améliorer.
- du portefeuille global d'investissement du Fonds détenu au travers des gérants de fortune externes qui a pour objectif d'établir une liste d'entreprises sujettes aux risques ESG. Cette liste est ensuite utilisée pour leur demander de la transparence sur l'exercice du droit de vote et l'engagement actionnarial sur ces risques ESG auprès des entreprises concernées. A l'avenir, l'implémentation des exclusions décrites ci-dessus devraient grandement contribuer à réduire le nombre d'entreprises sujettes aux risques ESG détenues par le Fonds.

Enfin et pour satisfaire à l'exigence de communication ancrée dans la politique d'investissement responsable du Fonds, cette nouvelle rubrique sur les investissements responsables a été créée depuis 2019 dans la section des placements du rapport annuel afin d'informer régulièrement les assurés du Fonds sur ses démarches liés aux principes ESG.

Pour conclure, rappelons que le domaine des investissements ESG est en évolution permanente et que les développements actuels du Fonds en la matière ne sont pas un aboutissement, mais devront être continuellement adaptés.

Activités du Comité d'investissement

En 2020, les principales activités et décisions du Comité d'investissement ont été les suivantes :

- Un suivi plus intense des investissements du Fonds depuis l'émergence de la crise sanitaire liée au COVID-19 avec notamment deux séances supplémentaires. Durant cette période marquée par une volatilité exacerbée des marchés financiers et sur recommandation de la Direction du Fonds, le Comité d'investissement a décidé de maintenir le cap de la stratégie d'investissement du Fonds. En conséquence et suite à la baisse de l'exposition du Fonds aux actions durant cette période, nous avons suivi notre politique de rebalancement qui a nécessité l'achat d'actions fin mars afin de réaligner l'allocation effective à l'allocation stratégique. Cette décision s'est finalement révélée bénéfique suite notamment au fort rebond des marchés des actions survenu par la suite ;
- L'approbation du lancement d'un nouveau programme d'investissement dans les actions non cotées (ou « private equity ») pour un engagement de 445 mio de dollars américains, ce qui permettra à terme d'atteindre l'allocation stratégique de 7% à cette classe d'actif ;
- La mise en place d'un nouveau rapport ESG au niveau du portefeuille des actifs financiers détenus par le Fonds afin de mieux évaluer l'exposition du Fonds aux entreprises sujettes aux risques ESG et d'entamer un dialogue avec les gérants de fortune externes qui y sont exposés ;
- La formulation d'une proposition au Conseil de fondation pour l'implémentation d'exclusions d'investissement dans les entreprises liées aux armes controversées, au charbon ou qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Cette dernière a été approuvée par le Conseil de fondation en novembre 2020 ;
- La décision d'augmenter la part non cotée de l'immobilier suisse à 75% contre 50% aujourd'hui. Le segment non coté permet d'atteindre le même rendement brut espéré que le segment coté, mais avec moins de volatilité alors que le maintien d'une part d'immobilier coté de 25% sera suffisante pour assurer les différentes contraintes de liquidité du Fonds ;
- La décision de remplacer le gérant de fortune du mandat sur la dette des pays émergents puisque les performances de ce mandat ont été en dessous des attentes.

Dans l'environnement incertain qui est le nôtre, le Comité d'investissement va poursuivre son travail afin de continuer à améliorer l'efficacité de sa stratégie d'investissements sur les piliers habituels de rendement, risque, coûts et critères ESG. Il a ainsi validé les principales priorités suivantes pour 2021 :

- L'intégration de la classe d'actifs de l'infrastructure dans la stratégie d'investissement du Fonds;
- La revue d'opportunités d'investissements non coté dans l'immobilier suisse pour atteindre l'objectif d'une part de 75% d'investissements non cotés dans cette classe d'actifs ;
- L'implémentation des exclusions ESG approuvées par le Conseil de fondation dans les mandats concernés et la poursuite du suivi ESG de tous les investissements du Fonds ;
- Le développement d'un reporting propres aux caractéristiques des investissements dans les actions non cotées afin de pouvoir mieux évaluer la performance des investissements du Fonds dans cette classe d'actifs.

Conclusion

La bonne performance du Fonds en 2020 contraste avec les événements liés à la pandémie du COVID-19 et ses conséquences sur l'économie réelle. Même si l'espoir d'un retour prochain à la normale est permis grâce aux importantes campagnes de vaccination en cours à travers le monde, il va falloir néanmoins être patient et continuer à être prudent dans la gestion stratégique du Fonds. De plus, il est nécessaire d'accentuer nos efforts pour la recherche de nouvelles sources de rendement, comme avec notre projet sur l'intégration potentielle de l'infrastructure dans l'allocation stratégique.



November 25, 2024
Evacuation Day
PLAZA

Downtown
Heliport

5
M.P.H.

TICKET
ROUTE
LOCAL

Degré de couverture et situation actuarielle

Situation actuarielle

En millions de CHF

	31.12.2020	31.12.2019
Fortune disponible	8001,3	7675,5
Engagements		
dont capital de prévoyance pour les assurés actifs	2460,0	2436,6
dont capital de prévoyance pour les rentiers	4023,7	4011,8
dont provision pour renforcement de la longévité	72,4	48,2
dont provision pour risques décès et invalidité	32,1	40,4
dont provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	175,0	175,0
Total des engagements	6763,2	6712,0
Surplus technique		
dont réserve de fluctuation de valeurs	1238,1	963,5
dont fonds libres	0,0	0,0
Total du surplus technique	1238,1	963,5
Degré de couverture (fortune/engagements)	118,3%	114,4%

Fortune disponible

La fortune disponible utilisée pour le calcul du degré de couverture est obtenue en soustrayant du total de l'actif du bilan, les dettes, les passifs transitoires ainsi que la réserve de contributions des employeurs (page 12).

Engagements

Les engagements du Fonds sont composés :

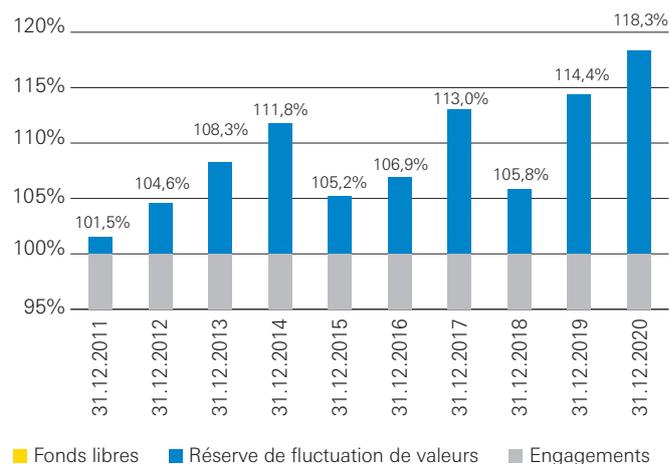
- Du **capital de prévoyance pour les assurés actifs** qui correspond à la somme des avoirs de vieillesse des assurés actifs ;
- Du **capital de prévoyance pour les rentiers** qui correspond à la somme des réserves nécessaires afin de garantir le versement des rentes en cours de paiement. Depuis le 31 décembre 2018, il est calculé avec les bases techniques LPP 2015 en tenant compte d'un taux d'intérêt technique de 2,25 % ;
- De la **provision pour renforcement de la longévité** destinée à couvrir les coûts liés à l'augmentation de l'espérance de vie des rentiers, permettant ainsi de financer l'introduction de nouvelles bases techniques. Cette provision s'élève à 1,8 % du capital de prévoyance des rentiers au 31 décembre 2020, soit CHF 72,4 mio ;
- De la **provision pour risques décès et invalidité** dont le but est d'absorber les fluctuations entre le coût effectif des sinistres liés aux cas d'invalidité et de décès enregistré durant l'année sous revue et leur coût moyen attendu. Cette provision s'élève à CHF 32,1 mio au 31 décembre 2020 ;
- De la **provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique** qui sert à couvrir le coût estimé résultant

d'une éventuelle diminution du taux d'intérêt technique. Cette provision s'élève à CHF 175 mio au 31.12.2020. Ce montant correspond approximativement au coût d'une réduction de 0,25% du taux d'intérêt technique situé actuellement à 2,25% et a été fixé d'entente avec l'expert en matière de prévoyance professionnelle.

Les provisions sont établies conformément au règlement pour provisions techniques et réserves de fluctuation de valeurs.

Degré de couverture

Le degré de couverture du Fonds au 31 décembre 2020 s'élève à 118,3 % (114,4 % au 31.12.2019). Il correspond au rapport entre la fortune de prévoyance disponible du Fonds et ses engagements de prévoyance. Ces derniers sont composés des capitaux de prévoyance des membres actifs, de ceux des bénéficiaires de rentes ainsi que des provisions techniques.



Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs permet d'absorber les fluctuations des résultats des placements du Fonds. Au 31.12.2020, elle s'élève à CHF 1 238,1 mio ce qui correspond à 18,3% du total des engagements de prévoyance du Fonds (14,4% au 31.12.2019). La réserve de fluctuation de valeurs n'atteint pas au 31 décembre 2020 son montant cible fixé à 20% de ses engagements. Nous rappelons que tant que le montant cible de la réserve de fluctuation de valeurs n'est pas entièrement atteint, le Fonds doit affecter les futurs excédents d'actifs à ladite réserve.

Fonds libres

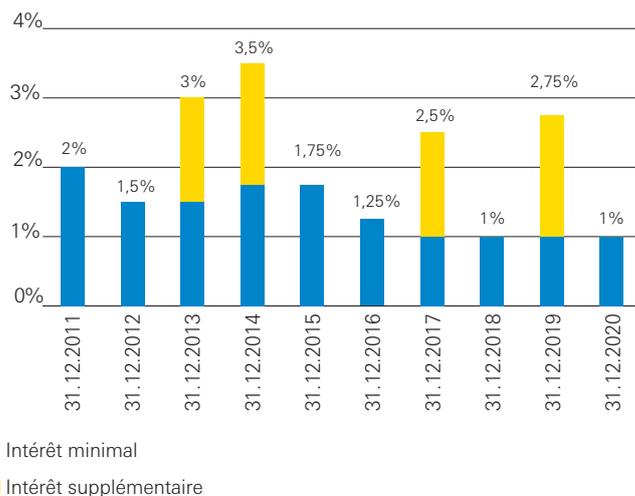
Le Fonds ne dispose pas de fonds libres au 31 décembre 2020, car la réserve de fluctuation de valeurs n'a pas atteint sa valeur cible.

Rémunération des avoirs et adaptation des rentes

Rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs

En 2020, et sur décision du Conseil de fondation, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été crédités de l'intérêt minimal de 1 %, donc sans ajout d'intérêt additionnel.

La rémunération annuelle des avoirs de vieillesse s'est élevée en moyenne à 1,70 % les cinq dernières années (2,02 % pour les dix dernières années). Elle reste sensiblement supérieure à la rémunération annuelle moyenne selon le minimum LPP (1,05 % sur 5 ans et 1,37 % sur 10 ans).



En %

	2020	2019	2018	2017	2016	sur 5 ans	sur 10 ans
Intérêt minimal	1,00	1,00	1,00	1,00	1,25	1,05	1,37
Intérêt supplémentaire (31.12)	0,00	1,75	0,00	1,50	0,00	0,65	0,65
Rémunération globale	1,00	2,75	1,00	2,50	1,25	1,70	2,02

Adaptation des rentes

Conformément aux dispositions légales, le Conseil de fondation est tenu de prendre annuellement position sur les adaptations des rentes en cours de paiement. Il le fait sur la base de plusieurs paramètres soit le taux d'inflation, la performance du Fonds, sa santé financière, ainsi que le principe d'équité entre les assurés actifs et les rentiers.

Le Conseil de fondation a décidé de ne pas adapter les rentes en cours au 1er janvier 2021, principalement parce que les taux d'inflation des dernières années ont été proches de 0% et que la réserve de fluctuation de valeurs du Fonds n'est pas entièrement constituée.

En %

	2020	2019	sur 5 ans ¹⁾
Taux d'adaptation des rentes (au 1 ^{er} janvier de l'année suivante)	0,0	0,0	0,0
Evolution du taux d'inflation	(0,5)	0,2	0,25

1) Inflation entre le 01.01.2015 et le 31.12.2020

Rapport de l'organe de révision



KPMG SA
Avenue du Théâtre 1
Case postale 6663
CH-1002 Lausanne

+41 58 249 45 55
kpmg.ch

FONDS DE PENSIONS NESTLE (Fondation Edouard Muller), Vevey

Rapport de l'organe de révision sur les comptes condensés
Comptes annuels 2020

Rapport de l'organe de révision sur les comptes condensés au Conseil de fondation du FONDS DE PENSIONS NESTLE (Fondation Edouard Muller), Vevey

Les comptes condensés – comprenant le bilan condensé au 31 décembre 2020, le compte d'exploitation condensé et l'annexe condensée pour l'exercice arrêté à cette même date sont dérivés des comptes annuels audités du FONDS DE PENSIONS NESTLE (Fondation Edouard Muller) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. Dans notre rapport daté du 18 mai 2021, nous avons émis une opinion non modifiée sur ces comptes annuels et sur les autres objets d'audit mentionnés à l'art. 52c al. 1 LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Les comptes condensés ne contiennent pas toutes les informations devant être présentées dans les comptes annuels conformément à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements. Par conséquent, la lecture des comptes condensés ne saurait se substituer à celle des comptes annuels audités du FONDS DE PENSIONS NESTLE (Fondation Edouard Muller).

Responsabilité du Conseil de fondation pour les comptes condensés

La responsabilité de l'établissement d'une version condensée des comptes annuels audités sur la base des principes décrits dans la note « *Principes d'établissement des comptes condensés* » en page 11 du rapport annuel, incombe au Conseil de fondation.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

La responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle est fixée à l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les comptes condensés sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme d'audit suisse (NAS) 810 « Missions ayant pour but d'émettre un rapport sur des états financiers résumés ».

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes condensés dérivés des comptes annuels audités du FONDS DE PENSIONS NESTLE (Fondation Edouard Muller) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont cohérents, dans tous leurs aspects significatifs, avec ces comptes annuels, conformément aux principes décrits dans la note « *Principes d'établissement des comptes condensés* » en page 11 du rapport annuel.

KPMG SA

Jean-Marc Wicki
Expert-réviseur agréé

Eliane Fischer
Expert-réviseur agréée

Lausanne, le 18 mai 2021

© 2021 KPMG SA, société anonyme suisse, est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.

Entreprise certifiée EXPERTSuisse



Fonds de Pensions Nestlé

Fonds de Pensions Nestlé,
Avenue Nestlé 55, 1800 Vevey (Suisse)



Nestlé